

DÉCLARATION EU DE CONFORMITÉ

Le fabricant :

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Comacrier VHP

applicable jusqu'au [06-01-2019]

**EPI destiné à la protection contre les risques de
catégorie II**

EN388:2003



4541

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN420:2003+A1:2009, EN388:2003, et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type en vertu du numéro de certificat 0072/015/162/01/08/0006 émis par l'organisme notifié :

**Ifth – Institut Français Textile-Habillement (0072)
Avenue Guy de Collongue – 69134 Ecully Cedex – France**



Guido Van Duren
Director – Regulatory Affairs PPE Products
Ansell

Date: 09-07-2012
Lieu: Brussels

DÉCLARATION EU DE CONFORMITÉ

Le fabricant :

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

HyFlex 11-350

applicable à compter du [07-01-2019]

**EPI destiné à la protection contre les risques de
catégorie II**

EN388:2016



3X41C

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN420:2003+A1:2009, EN388:2016, et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du Règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2019/0011 émis par l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VI (Module C) du Règlement.



Guido Van Duren
Director – Regulatory Affairs PPE Products
Ansell

Date: 07-01-2019
Lieu: Brussels